

Janvier 18, 2018

Non-inscription du Golf de Tanger au patrimoine culturel : La société civile s'indigne



Il constitue une partie importante de la mémoire historique de la ville du détroit

Considéré comme le doyen des golfs marocains, le Royal Country Club de Tanger constitue une partie importante de la mémoire historique de la ville du détroit. A cet effet, la société vient d'exprimer son indignation contre la non inscription de ce site à la liste du patrimoine culturel. «Nous avons appelé au sein de l'Observatoire à l'inscription à côté d'autres sites et bâtiments soit par des rapports annuels ou des pétitions adressées aux autorités de tutelle», vient de rappeler l'Observatoire de la protection de l'environnement et des monuments historiques (OPEMH) de Tanger dans un communiqué émis dernièrement.

Ce projet de classement est, selon ce même communiqué, d'un apport considérable pour la protection et la sauvegarde de ce site historique et naturel de 65 hectares et ayant plus de 103 ans. D'autant plus que le Country Club de Tanger est considéré comme le premier golf du bassin méditerranéen et l'un des plus anciens d'Afrique. Situé à 3 km du centre-ville, ce site a été modifié par les célèbres architectes anglais Cotton et Pennink, puis rénové en 2001 par **Peter Harradine**. «Nous sommes surpris par la non inscription du Club du golf de Tanger parmi la liste du patrimoine national... surtout que ce site constitue un espace intégré et un poumon social, culturel et historique de la ville», a-t-on précisé.

L'Observatoire a réitéré dans ce même contexte la nécessité de l'inscription du Club du golf au patrimoine national. «Du fait que le processus actuel dans l'inscription des monuments historiques constitue une porte d'entrée essentielle au développement de l'héritage culturel et écologique à Tanger et la promotion du capital immatériel de la région dans son ensemble», selon la même source.

L'Observatoire a encouragé, à travers ce même communiqué, les responsables et les autorités de tutelle à la mise en place d'un plan intégré pour la protection et la mise en valeur de l'héritage historique. «Dans ce même contexte, l'Observatoire met en garde contre la situation déplorable dont souffre un grand nombre de monuments au niveau de Tanger», a-t-on souligné.

Parmi les monuments dont l'état est déplorable ou à l'abandon, ce rapport cite, entre autres, le site archéologique Cotta (située près des Grottes d'Hercule) et les anciens bâtiments historiques menaçant ruine à la médina de Tanger. L'Observatoire a déploré le retard pris dans la réhabilitation des Arènes (communément connues par la Plaza Toro) et celle des locaux de Dar Niaba, tout en encourageant de lever l'ambiguïté sur certains dossiers de la restauration de Villa Harris.

